

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 150-31

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 18 février 2020, le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adopté, par résolution, le projet de règlement 150-31 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes.

Ce projet de règlement a pour objet de :

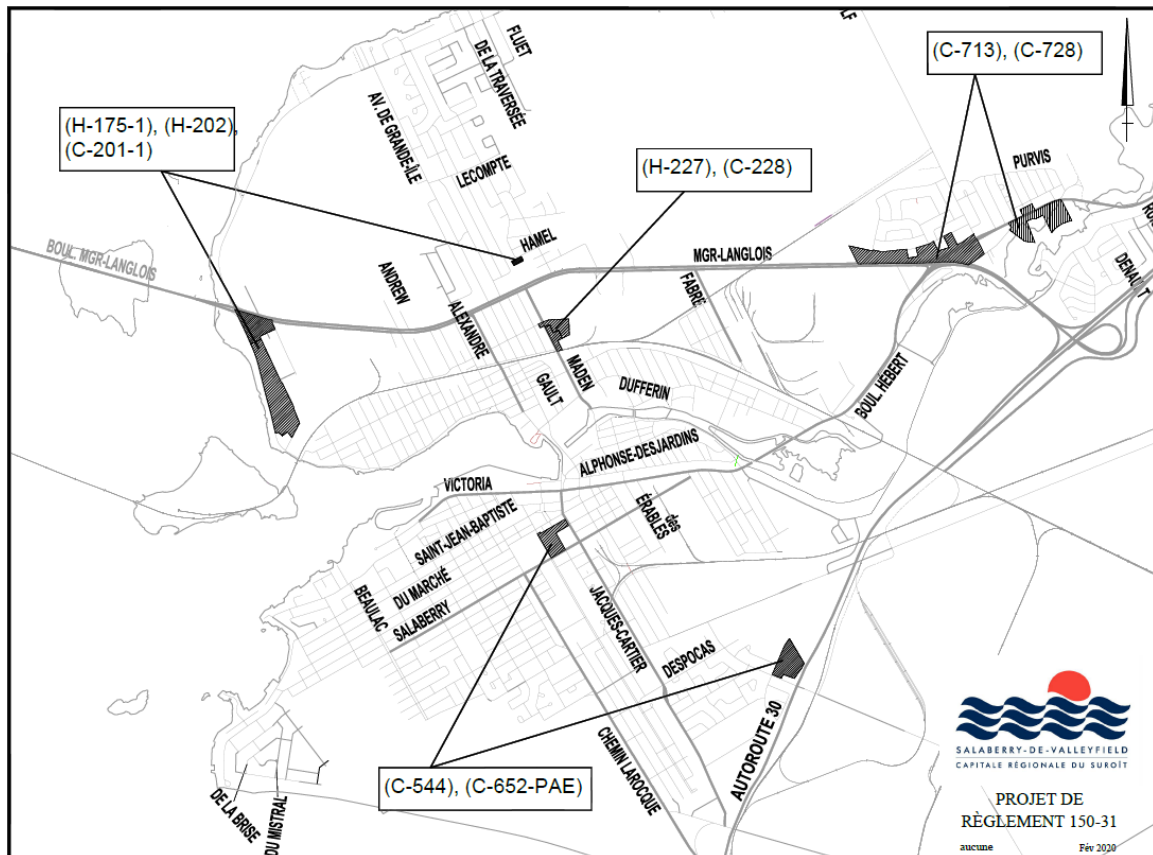
- Modifier les conditions relatives aux projets résidentiels d'habitations quadrifamiliales sur la rue Hamel, du côté sud de la rue Filiatreault;
- Agrandir la zone H-719 sur la rue Armand, entre les rues Lagassé et Pearl;
- Agrandir la zone H-202 et modifier le nombre maximum de logements dans le projet d'habitations multifamiliales sur le boulevard Bord-de-l'Eau, côté sud du boulevard Mgr-Langlois, et dans la zone C-652 pour la phase 3 de Place Carrière;
- Créer une nouvelle zone mixte, à l'intersection des rues Maden et Notre-Dame, où sera permis l'usage de « traiteur sans consommation sur place » afin de permettre la reconstruction du commerce Pizza Fritz;
- Agrandir la zone C-543 vers le sud afin de permettre les usages de bureaux d'affaires et organismes sur la rue Saint-Jean-Baptiste, entre la ruelle McBain et la rue Jacques-Cartier.

Ajustements de certains éléments dans le règlement afin de refléter les pratiques et tendances actuelles, permettre la réalisation de projets « Ville » ou pour corriger certaines notions :

- Ajuster les normes pour les enseignes pré-menus et menus pour les services à l'auto des restaurants.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

CROQUIS DES SECTEURS CONCERNÉS



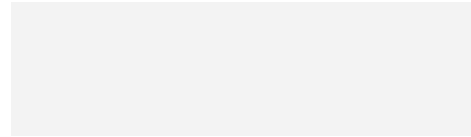
Zones concernées :

H-175-1	Zone située dans le secteur des rues Hamel et Gosselin
C-201-1, H-202	Zones situées dans le secteur des boulevards Mgr-Langlois et Bord-de-l'Eau
H-227, C-228	Zones situées dans le secteur des rues Maden et Notre-Dame
C-544	Zone située dans le secteur des rues Champlain, Saint-Jean-Baptiste et Jacques-Cartier
C-652PAE	Zone située dans le secteur des rues Carrière et des Érables
C-713	Zone située dans le secteur des rues Armand et Lagassé
C-728	Zone située dans le secteur des rues Filiatreault et Saint-Michel

2. Si vous avez de plus amples questions touchant ce projet de règlement, nous vous invitons à vous adresser au Service de l'urbanisme et des permis, par téléphone au 450 370-4310, au comptoir du service situé au 275, rue Hébert, édifice de la Gestion du territoire, à Salaberry-de-Valleyfield, ou par courrier électronique à nancy.derepentigny@ville.valleyfield.qc.ca.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 16 mars 2020, à 19 h, à la salle du conseil sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield. Au cours de cette assemblée, sera expliqué le projet de règlement 150-31, ainsi que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur, et seront entendus les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur l'objet du règlement précité.

4. Ce projet de règlement est déposé au Service du greffe et des affaires juridiques de la Ville situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 21 février 2020.



Kim V. Dumouchel, avocate
Greffière